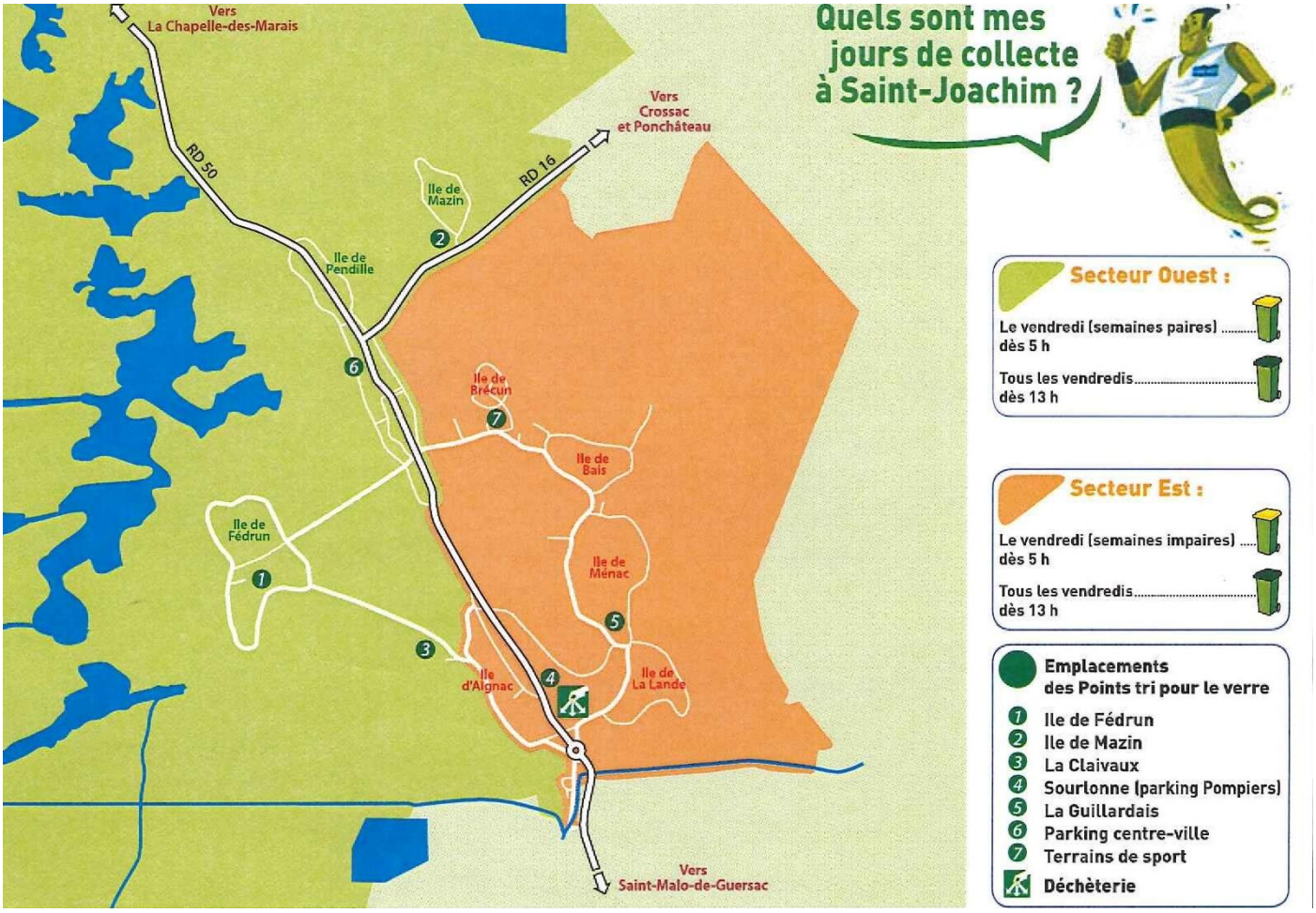

<u>Pour rappel</u> :

Les poubelles doivent être sorties au maximum 12 heures avant le ramassage et rentrées 12 heures après celui-ci.

Le respect de ces consignes est vital pour assurer la sécurité des biens et des personnes sur la commune.